

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurimage.fr/vote-par-procuration/>)

Pour réaliser vos démarches de vote par procuration, vous pouvez :

- Vous rendre dans une gendarmerie ou un commissariat de police
- Effectuer votre demande en ligne, en vous identifiant via le service "France Connect"

[Accéder au téléservice de demande de procuration en ligne \(lien externe\)](#)

service-public.fr : fiche pratique F1604

Service État civil

Hôtel de Ville, 8 rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

01 49 69 69 69

etat-civil@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :
8h15 à 12h - 13h30 à 17h15

Jeudi : 13h30 à 17h15

Permanence le jeudi de 17h15 à 19h et
le samedi de 8h45 à 12h30 pour :
légalisation de signature, demande
d'acte, attestation d'accueil



Caroline Carlier

4e adjointe

Services publics et modernisation de
l'action publique, personnel et dialogue
social, tranquillité publique

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr